

Compte-rendu du Conseil municipal du 20 novembre 2021

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Françoise Paule MATHEY, Martine PORTE, Natacha VANDAMME, Jacqueline VISSAC

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Norbert ONZON, Jean-François PORTE

Pouvoirs :

Justine MONTPIED donne pouvoir à Jean-François PORTE

Jérôme RABANET donne pouvoir à Grégory BONNET

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2021
- 3/ Autorisation à donner à Montcel Durable pour le survol et l'utilisation des chemins communaux
- 4/ Vente de parcelle communale
- 5/ Achat d'un écran pour la salle des fêtes
- 6/ Décision modificative budgétaire
- 7/ Vente de véhicule
- 8/ Achat de cadeau de naissance
- 9/ Motion Dachser
- 10/ Classement de voie et place dans le domaine public
- 11/ Questions diverses

1. Désignation secrétaire de séance

Bruno Lopez est désigné

15 voix pour

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 4 octobre 2021

15 voix pour

3. Autorisation à donner à Montcel Durable pour le survol et l'utilisation des chemins communaux

Dans le cadre du projet éolien citoyen auquel la commune participe, il est proposé d'autoriser la structure qui exploitera les aérogénérateurs à utiliser les chemins communaux pour les besoins de la construction et de l'exploitation et que les pales puissent survoler ces mêmes chemins communaux.

L'utilisation des chemins sera évidemment soumise à constat et remise en état.

14 voix pour et 1 abstention

4. Vente de parcelle communale

Il est imaginé la mise en vente de la parcelle constructible AO82.

Cette question sera réétudiée lors d'un prochain conseil.

5. Achat d'un écran de projection pour la salle des fêtes

Il est proposé d'installer un écran de projection (de taille 180*240 et à déroulement manuel) dans la salle des fêtes et pour cela de souscrire au devis de l'entreprise Manutan pour 223€HT.

15 voix pour

6. Décision modificative budgétaire

Afin de prendre en compte les intérêts de la ligne de trésorerie et les cadeaux de naissance, il est nécessaire de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

- dépenses de fonctionnement, compte 022, dépenses imprévues -710€
- dépenses de fonctionnement, compte 6718, autres charges +110€
- dépenses de fonctionnement, compte 66111, intérêts ligne trésorerie + 600€

15 voix pour

7. Vente de véhicule

La commune ayant récupéré auprès du SDIS l'utilitaire qui servait dans l'ancien centre d'intervention, il est décidé de vendre le Peugeot Partner.

15 voix pour

8. Achat de cadeau de naissance

Il est décidé d'offrir un cadeau à l'employé communal pour la naissance de sa fille.

15 voix pour

9. Motion Dachser

Les salariés grévistes du hub Dachser du parc de l'Aize ont sollicité par courriel les communes de la communauté de communes afin d'obtenir un soutien officiel à leurs revendications : « *des revalorisations salariales correspondantes à nos qualifications professionnelles, le paiement de nos heures supplémentaires aux taux majorés (conformément à notre convention collective), le rétablissement de l'ancienneté et des conditions de travail garantissant notre sécurité* ».

Dachser réfléchit actuellement à une éventuelle acquisition de terrain pour la création d'une extension et les grévistes considèrent que les élus disposent : « *- d'un poids certain pour lutter contre la précarisation massive de nos contrats de travail ; - d'un levier pour développer une économie respectueuse des femmes et des hommes qui vivent et travaillent sur votre territoire ; - d'un moyen pour favoriser un dialogue social respectueux des salariés comme des élus* ».

Après échanges, le conseil municipal demande à ce que l'État s'assure du respect du code du travail et notamment des conditions de sécurité dans les entreprises installées sur le territoire communautaire et qu'un dialogue s'instaure entre la direction et les éventuels grévistes à la naissance d'éventuel conflit.

15 voix pour

10. Classement de voie et place dans le domaine public

La commune a un projet d'aménagement à l'arrière de la salle polyvalente.

L'obtention de subventions FIC et DETR pour cette opération est notamment conditionnée au classement dans le domaine public des parties aménagées.

A cette fin, et conformément aux plans présentés, il est proposé que la parcelle a) issue de la parcelle AM357, la parcelle c) issue de la parcelle AM357, la parcelle f) issue de la parcelle AM2 et la parcelle h) issue de la parcelle AM2 soient classées en tant que voie communale à caractère de place publique.

Le tableau de classement de la voirie sera ainsi mis à jour.

15 voix pour

11. Questions diverses

* Inauguration de la salle des fêtes.

Au regard du contexte sanitaire, l'inauguration de la salle des fêtes va encore être repoussée. Puisque les travaux d'aménagement des abords de la salle vont être réalisés au premier semestre 2022, il est décidé d'organiser l'inauguration une fois ces travaux terminés, probablement en juin 2022.

*Vidange de l'étang. Un nouvel arrêté préfectoral de 2021 interdit les vidanges entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. La vidange initialement prévue le 27/11/2021 est donc repoussée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 10h15.